

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2019

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder au renouvellement du bail qui court depuis le 1^{er} décembre 2018.

DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT SUITE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DE LA BUISSIERE

Rappel : le passage de la tempête Eleanor le 4 janvier 2018 est à l'origine de l'éboulement d'une partie du chemin de la Buissière. L'éboulement a fortement endommagé le terrain d'un particulier, emportant clôture et arbres fruitiers. A l'époque, le particulier s'est adressé à la Mairie pour obtenir réparation.

La Mairie a alors contacté son assureur qui a clairement expliqué que s'agissant d'une catastrophe naturelle, la responsabilité de la commune ne pouvait être engagée.

Le particulier a alors fait une déclaration de sinistre auprès de son assureur qui a refusé toute indemnité.

Aujourd'hui les travaux de réfection du chemin sont terminés et le particulier a autorisé le passage des engins de chantier sur ses parcelles. Il demande à la Mairie de financer la clôture et la plantation des arbres.

Le Conseil Municipal propose à 9 voix pour et 1 voix contre de fournir 8 arbres avec tuteurs qui seront plantés par le particulier et de financer la fourniture et pose de la clôture (grillage moutons et piquets).

CENTRE AERE DE LA MOTTE-SAINT-MARTIN

Les frais liés au centre aéré proposé par la Motte Saint-Martin et ouvert aux enfants de l'école de Monteynard (y compris ceux habitant une commune extérieure= s'élèvent entre 210 et 260 € suivant les effectifs (2 enfants sont inscrits une semaine et 2 enfants 2 semaines).

Si le coût de la semaine s'élève à 230 €, la participation des parents est de 140 €, il reste à financer 90 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 50 € par enfant la 1^{ère} semaine et 40 € par enfant la 2^{ème} semaine.

JOBS D'ETE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement de 3 jeunes âgés de 16 ans pour un job d'été à raison de 35 h chacun.

Un élu demande s'il ne serait pas nécessaire et/ou obligatoire d'obtenir l'autorisation écrite des parents pour l'embauche d'un non-majeur.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

• **Point sur les travaux en cours**

- Chemin de la Buissière : travaux en cours de finalisation.
- Travaux aux Liorats : début des travaux prévus courant juillet.
- Appels à projets Comité Local de l'Eau :

La mise en place d'une pompe à la citerne des Jeannots pour récupérer le trop-plein d'eau au profit du principal agriculteur pour l'abreuvement de ses bovins a été accepté et subventionné à hauteur de 50 % (1.743 €) sur un montant total de travaux de 3.487 €. Une convention fixant les modalités de mise à disposition sera proposée aux agriculteurs de la Commune. Les travaux sont en cours de réalisation.

Le remplacement des pompes de la station de pompage du Moulin a été retenu également. Les travaux ont été confiés à Véolia Eau pour un montant total de 8.203,94 € HT et subventionnés à hauteur de 50 %. Les travaux seront réalisés en septembre prochain.

- Remplacement des menuiseries de la Mairie

Devis moins-disant pour le remplacement des menuiseries et des portes d'entrée de la Mairie : Capmeso (15.078 €).

Dans le cadre du remplacement des menuiseries de la Mairie, le remplacement des volets serait subventionné à la même hauteur que les menuiseries, 60 % à minima et 80 % au maximum (dossier à déposer).

Soit un reste à charge pour la mairie d'environ 3000 euros.

Depuis la réunion, les demandes de subventions ont été déposées.

- Vérification des poteaux incendie

Les Mairies ont l'obligation de faire contrôler tous les 3 ans chaque borne à incendie (17 bornes sur la commune).

Après consultation, la mission a été confiée à Socotec pour un montant de 480 € HT.

- Remplacement de l'épareuse

Le devis pour du matériel neuf s'élève à 20.690 € HT, et un prix équivalent pour du matériel d'occasion d'un an, plus puissant.

La mairie se renseigne sur la possibilité de subvention pour ce type d'investissement auprès du Département.

Accord du conseil sur le matériel d'occasion car plus professionnel si pas de subvention.

L'ancienne épareuse sera revendue

- **Infos diverses**

- Plan de chasse

L'ACCA a obtenu la modification de son plan de chasse destiné notamment à réduire les nuisances liées à la surpopulation de cerf.

La Mairie a informé la DDT du réel danger pour la sécurité publique (déjà 2 accidents matériels sur la RD 529) et de la détérioration des jeunes boisements dans la forêt.

Mise en place d'une Carte Officiel permettant la circulation sur les pistes forestières non autorisées aux véhicules pour des raisons spécifiques telles que accès aux égrainoirs, récupération gibier et/ou chiens. 3 cartes seront accordées à l'ACCA de Monteynard et 1 carte à l'ACCA de la Motte-Saint-Martin.

- Cantine scolaire

Le contrat est renouvelé avec Sodexo. Une enquête a été réalisée auprès des parents : retours positifs des parents, des enfants et du personnel. La mairie demande plus de variétés pour moins de gaspillage. Les produits locaux seront privilégiés au maximum.

- Piscine de la Motte-Saint-Martin

La Mairie de la Motte-Saint-Martin renouvelle sa demande de subvention destinée à continuer à offrir un service de qualité et à assurer le bon fonctionnement qu'exige une piscine.

Accord unanime du Conseil Municipal pour la reconduction de l'aide de 1.000 €.

Par ailleurs, la Mairie renouvelle le transport des ados du lundi au vendredi à partir du 8 juillet (service gratuit).

- Fête du Village

Les préparatifs sont en bonne voie de finalisation.

- Trail des Passerelles

Dimanche 7 : passage à Monteynard.de la course du petit train.

Dimanche 14 : passage de la grande course de 65 km.

2 Ravitaillement à la table d'orientation.

Passage des participants entre 8h et 12h.

- Fête du lac

Elle aura lieu le 27 juillet 2019 (des flyers seront diffusés).

- **La parole aux élus**

- Pavoisement de l'école : La commission « embellissement » se réunira prochainement pour procéder au pavoisement (Marianne Liberté Egalité Fraternité avec drapeaux français et européen).

- Mutuelle communale : Décision du Maire de ne pas donner suite à une demande de signature d'une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale.

- Plan de la commune : Présentation par Stéphanie ; le travail est en cours.

- Opération « ramassage citoyen » réalisée à titre expérimental par Stéphanie sur le bord de la RD sous les Ripeaux : beaucoup de déchets collectés (bouteilles, canettes, carton,) L'expérience pourtant fructueuse ne peut être ni renouvelée, ni pérennisée, trop dangereux !

- Problème des motos : Il est encore déplorable la difficulté à faire respecter la vitesse sur les chemins communaux alors que la circulation y est interdite Un rappel sera fait sur le prochain bulletin municipal. Idem pour l'interdiction de circulation sur les trottoirs.

- Sécurisation de l'entrée du chemin de la Ratte : Un devis va être demandé (Olivier et Richard)

- **La parole au public**

- Le système d'assainissement semi-collectif à la Côte du Crozet est-il programmé ? Les travaux ne sont pas planifiés à ce jour.

- Les subventions aux associations sont-elles versées en 1 ou plusieurs fois ? Après vérification, seule la subvention versée au Club de Loisirs fait l'objet de deux versements (selon si l'activité animée par Carine au profit des enfants est maintenue ou non).

- Fête du village : oui, un élu sera présent à l'état des lieux (avant et après).

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée.

Prochain Conseil : 12 septembre à 20 h.